

Site internet officiel : [www.louzac-saint-andre.fr](http://www.louzac-saint-andre.fr)

**LE MOT DU MAIRE** 🇫🇷 Janvier a débuté sur les chapeaux de roues, comme l'on dit familièrement, pour les services municipaux. En effet **deux projets élaborés durant l'année 2018 ont vu leur concrétisation**. Et comme à chaque fois que c'est possible, ce sont nos agents des services techniques qui ont été mis à contribution. Cela permet d'une part d'utiliser les savoir-faire de chacun et aussi de réaliser quelques économies.

Le premier chantier est celui de la **salle des fêtes de Louzac**. Salle vieillissante, elle avait besoin, outre un « relooking » bien nécessaire, de voir ses installations techniques refaites. C'est pourquoi elle a été fermée durant une quinzaine de jours afin de **refaire le plafond** mais surtout de **revoir entièrement la cuisine**. Celle-ci est transformée en un office plus conforme à l'utilisation constatée : bacs en inox, placard pour la vaisselle, plan de travail, armoire froide. Cette salle, utilisée quasiment en permanence tant par les particuliers que par les associations, tant pour des activités festives que de remise en forme, retrouve ainsi une nouvelle jeunesse.

Le second chantier concerne la **plantation d'une haie et d'arbres fruitiers à l'école primaire**. C'est un nouveau volet en faveur de la biodiversité menée par la municipalité (zéro phyto, jachères fleuries, etc...). Ce projet a permis d'associer trois partenaires : la Commune, l'association Prom'haies et l'école. Un travail pédagogique a ainsi pu être mené auprès des enfants qui ont participé à la plantation des arbustes le 23 janvier.

Bien sûr ce ne sont pas des projets grandioses, mais ce sont des **réalisations concrètes qui vont participer à améliorer notre cadre de vie**. C'est cela l'essentiel.

Lilian JOUSSON

## LE GRAND DÉBAT NATIONAL

La Commune a ouvert un **cahier de libre expression citoyenne** jusqu'au 15 mars 2019 aux heures d'ouverture de la mairie. A la clôture, il sera transmis à la Préfecture.

Dans le même temps chaque citoyen peut répondre au Grand débat national soit par courrier soit par internet. La lettre du Président est disponible dans l'espace dédié à la Mairie (salle du conseil).

## SALLE DES FÊTES

Pour réserver la salle des fêtes, ça ne peut pas se faire par téléphone. **Vous devez vous présenter en mairie** en : 1°) remplissant le contrat

2°) en fournissant deux chèques de caution (un de 150 € et un du montant de la location)

**L'attestation d'assurance en responsabilité civile à fournir doit avoir impérativement comme titulaire celui qui signe le contrat de location.**

## RENCONTRE AVEC UN AUTEUR

La bibliothèque municipale recevra **Claire GRATIAS** le mercredi 06 février à 15 H. Elle a écrit plus de 20 livres pour les enfants et adolescents. Elle parlera de son métier d'écrivain, de ses livres, de ses projets. Parents et enfants sont invités à la bibliothèque.

Pour en savoir plus, son blog : [clairegratias-claire.blogspot.com](http://clairegratias-claire.blogspot.com)

## DÉCORATIONS

Décernées en 2018, trois médailles d'honneur régionales, départementales et communales ont été remises le 23 janvier 2019.

### Échelon or (35 ans de services)

- Sylvie MATHIAS (cantinière des écoles)
- Daniel BLANCHARD (conseiller municipal depuis 1983, adjoint au maire en 2007 et 1<sup>er</sup> adjoint depuis 2014)

### Échelon argent (20 ans de services)

- Laurence CHAMARE (adjoint administratif)

## DÉCHARGES SAUVAGES

Suite à une plainte pour un dépôt sauvage de déchets et ordures, le Tribunal d'Angoulême a condamné le contrevenant à 150 € d'amende, à 31 € de frais de procédure et à 38 € à verser à la Commune au titre du préjudice subi.

Au total **l'incivilité coûte au responsable de ce dépôt sauvage 219 € alors que les déchetteries sont gratuites !**

## TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 11 février
- lundi 25 février

## AGENDA

### THÉÂTRE

Vendredi 1<sup>er</sup> février 20 H 30

Représentation à l'Abaca à CHERVES  
RICHEMONT (Réservations : ☎ 06.58.75.45.57)

Samedi 02 février 20 H 30

Représentation à la salle des fêtes de  
SAINT MÊME LES CARRIÈRES  
(Réservations : ☎ 06.58.75.45.57)

### DON DU SANG

Lundi 04 février 15 H 30

Collecte de sang à la salle des fêtes de  
CHATEAUBERNARD (jusqu'à 19 H 30)

### CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 04 février 18 H 30

Ordre du jour : Grand débat national, organisation des bureaux de vote (26 mai), revalorisation de loyer, achat de matériel, repas des seniors, bilan des travaux réalisés en janvier, avenant au règlement de location des salles

### THÉÂTRE

Vendredi 08 février 20 H 30

Représentation à la salle des fêtes de  
CHANIERES (Réservations : ☎ 06.46.91.12.70)

Samedi 09 février 20 H 30

Représentation à la salle de l'Alliance à  
ESSOUVERT (près de Saint Jean d'Angely)  
(Réservations : ☎ 07.80.41.12.31)

### CHOUCROUTE

Samedi 16 février 19 H 30

Repas dansant (choucroute) organisé par le  
Louzac Pétanque Club à la salle des fêtes de  
SAINT LAURENT DE COGNAC  
(Réservations : ☎ 05 45 82 55 72 / 06 81 71 96 62)

### 3<sup>ème</sup> AGE

Samedi 23 février 12 H 30

Traditionnel repas des seniors

*Si vous avez 60 ans ou plus et n'avez pas reçu l'invitation au repas distribuée avec cette Lettre, merci de le signaler à la Mairie (☎ 05 45 82 18 80).*

### THÉÂTRE

Vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 02 mars 20 H 30

Représentation à l'auditorium de la Salamandre  
à COGNAC (Réservations : ☎ 06.58.75.45.57)

## PAROISSE

Pas de messe en février.

## ÉTAT-CIVIL

### DÉCÈS :

LRAINE Bernard	22 décembre
CHAPACOU Gilles	31 décembre
CASTEL Paul	20 janvier
CHAMPION Linette	22 janvier
BOURON Jean	25 janvier

## COMMERCE

Le salon de coiffure sera fermé du 11 au 17 février inclus.

## JUMELAGE

Le Comité de Jumelage lors de son Assemblée Générale du 10 janvier, a renouvelé son Bureau. Ont été élus :

- Président : Alain GUIGNARD
- Vice-Présidente : Ghislaine BLANCHARD
- Trésorière : Marilène BRUN
- Trésorière adjointe : Anie PAPINEAU
- Secrétaire : Michèle MERCIER

## TRANSPORT A LA DEMANDE

Grand Cognac a mis en place un nouveau dispositif de transport à la demande. Il s'agit dorénavant d'un véritable service en porte à porte, avec des modalités précisées ci-dessous.

**Bénéficiaires** : soit des personnes de 70 ans et plus, soit des personnes détentrices d'une carte d'invalidité d'au moins 80%.

**Prise en charge** : depuis son domicile à Louzac Saint André jusqu'à l'adresse choisie dans les communes suivantes : Bréville, Mesnac, Saint Sulpice de Cognac, Cherves Richemont, Javrezac, Saint Laurent de Cognac, Merpins, Ars, Gimeux, Cognac, Châteaubernard, Boutiers Saint Trojan, Saint Brice et Nercillac.

**Amplitude** : du lundi au samedi hors jours fériés.

**Périodicité** : 3 fois par semaine au maximum ; l'aller-retour est possible soit sur la ½ journée soit sur la journée.

**Coût** : ticket à 2 € pour 1 voyage.

**Réservations** : la veille du voyage avant 17 H par téléphone (☎ 0800 881 691).

## LA FIBRE

Au cours des trois prochaines années la fibre sera déployée par étapes sur toute l'agglomération de Grand Cognac et notamment sur LOUZAC SAINT ANDRÉ. Afin de communiquer le plus largement sur le dispositif, Charente Numérique a mis en ligne un site web public : [www.charente-numérique.fr](http://www.charente-numérique.fr)

**Ce site a pour vocation de présenter le projet et de répondre à la question : quand aurais-je la fibre ?**

## ASSISTANTE SOCIALE

La Maison Départementale des Solidarités a décidé unilatéralement de ne plus faire de permanence en mairie. En conséquence, **il convient de prendre directement rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur (☎ 05.16.09.51.25).**